AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1864
FR0010451203-FS0890

16 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 novembre 2023, la société Pzena Investment Management, LLC (320 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 novembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 15 340 365 actions REXEL[1&2] représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions REXEL sur le marché.

[1] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 11 537 528 actions REXEL pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[2] Dont 2 857 ADR REXEL.
[3] Sur la base d'un capital composé de 304 263 241 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.